



Dompierre-sur-Yon, le 24 avril 2020

M. Le Maire

A l'attention des Dompierroises et des Dompierrois

L'actualité de la lutte contre le Coronavirus COVID19 sur : <https://www.dompierre-sur-yon.fr/>

Objet : CONTINUER A FAIRE FACE, DANS LA RESPONSABILITE ET LA SOLIDARITE

**Madame, Monsieur,
Chère Dompierroise, cher Dompierrois,**

Depuis six semaines, nous sommes confinés pour éviter la propagation du coronavirus Covid-19. Pour nous protéger et protéger nos proches, nous avons consenti des restrictions dans nos libertés d'aller et venir, de travailler, de nous réunir.

Chaque jour, les Français et les Françaises, comme partout dans le monde, remercient les soignants. Avec vous et en votre nom, je veux moi aussi remercier tous nos professionnels de santé, nos administrés dompierrois engagés dans le soin et la prévention, dans notre Ehpad et ailleurs, remercier nos agents municipaux et les enseignants qui accueillent leurs enfants en journée, remercier tous ceux qui veillent à répondre à nos besoins du quotidien, dans les commerces, les entreprises, les services.

Et je tiens à saluer l'esprit de responsabilité partagé par les Dompierroises et les Dompierrois, et remercier tous ceux dont l'engagement et les initiatives permettent de répondre aux nécessités de cette période difficile.

Pour ma part, je suis présent en mairie chaque jour et je suis en lien quotidien avec mes collègues maires de l'Agglomération. Je me tiens en permanence informé aussi bien des directives gouvernementales et préfectorales que de la vie locale et des besoins que vous nous exprimez, avec le souci bien sûr d'y répondre.

Sur ce point, je voudrais tout d'abord répondre à quelques sujets qui me sont fréquemment soumis et font partie de votre quotidien :

Sur l'accès à votre jardin quand il n'est pas attenant à votre maison : vous pouvez vous y rendre, même s'il se situe au-delà d'un kilomètre de chez vous, à condition que la distance entre votre maison et votre jardin soit raisonnable, et que les règles de distance soient respectées (cocher la case 5 de votre attestation) et que cela n'entraîne pas de rassemblement ou de groupe.

La circulation sur nos chemins lors de vos sorties autorisées (point 5 de l'attestation) : Nos chemins et sentiers entrent dans le cadre d'une interdiction générale rappelée il y a quelques jours par M. Le Préfet de la Vendée. Cette interdiction a été matérialisée par les services municipaux à Malvoisine et sur le chemin qui y mène depuis le city stade. Cette signalisation n'est pas généralisable sur nos 190 km de chemins (leur usage professionnel reste autorisé). Je compte sur l'esprit de responsabilité de chacun dans la gestion de ses sorties.

L'accès au cimetière : Jusqu'ici interdite, la fréquentation des cimetières est de nouveau autorisée. La règle rappelée par M. Le Préfet est que ce déplacement doit entrer dans le cadre du point 5 de l'attestation (déplacement bref à moins de 1km du domicile).

Le signalement de rassemblements festifs non autorisés : Plusieurs signalements m'ont été faits. Là aussi, j'appelle chacun à la responsabilité, pour lui-

même et pour les autres. Chaque comportement individuel a une incidence sur les autres. Nous avons tous en ligne de mire la perspective d'une sortie (progressive et réglementée du confinement) : cela donne un peu d'espoir, mais cela doit s'accompagner d'un sens encore accru de notre responsabilité individuelle et collective.

L'accès aux déchetteries pour vos déchets verts (exclusivement) :

La déchetterie de Sainte-Anne est ouverte chaque matin de 9h à 13h, et uniquement sur rendez-vous pris par téléphone au 02 51 05 59 91. Les appels sont nombreux, aussi soyez patients, sachez qu'il y aura un rendez-vous qui vous sera proposé, il n'y a pas de saturation des créneaux.

N'hésitez donc pas à faire cette démarche.

Les sacs jaunes : La distribution reprendra pour notre commune en porte à porte à partir de la mi-mai. D'ici là, les sacs jaunes continuent à être retirés en mairie.

Vos tontes et travaux de bricolage : Dès que la météo le permet, les tondeuses sont de sortie, et c'est aussi l'occasion de quelques travaux extérieurs. Soyez attentifs au voisinage, en modérant la durée de vos travaux bruyants et en respectant le repos de vos voisins...

La mise à disposition de masques :

La perspective du déconfinement accentue l'attente de chacun sur ce point, et c'est un point que je souhaite développer avec précision ici.

Je veux d'abord saluer les nombreuses initiatives prises à Dompierre par des bénévoles et des professionnels pour la fabrication de masques. Du côté municipal, l'EHPAD, les écoles et les services techniques sont pourvus de masques en nombre suffisant.

Notre Commune est associée avec l'Agglomération et le Département pour une commande de masques (objectif = un masque lavable par habitant). La livraison en est espérée d'ici une dizaine de jours, sachant toutefois que les entreprises peinent à produire les masques en nombre suffisant, du fait parfois de la pénurie de certains composants (élastiques notamment).

Des modalités et des règles de mise à disposition seront établies.

Toutefois, cette commande « partenariale » ainsi que les productions bénévoles et de couturières professionnelles ne permettront pas de disposer de masques en nombre suffisant pour aborder la période de déconfinement, même si aujourd'hui nous n'en connaissons pas le rythme, les modalités ni les priorités.

Pour cette raison, j'ai donc passé pour notre Commune une commande supplémentaire de plusieurs milliers de masques, avec l'objectif d'être livrés d'ici l'entrée en déconfinement.

Il est plus ou moins annoncé que les maires auront la responsabilité de veiller à la mise à disposition des masques auprès de leur population.

Dès à présent, et pour aborder au mieux cette période annoncée pour la mi-mai, il est essentiel que nous ayons une vision la plus globale et exhaustive possible des stocks disponibles, à partir des initiatives de production locale et des différentes possibilités d'approvisionnement, et que ces informations puissent être accessibles pour chacun d'entre vous.

Pour cela, un module « MASQUES » est désormais accessible sur la page d'accueil du site internet de la commune www.dompierre-sur-yon.fr

Avec un onglet : « [Vous proposez des masques, faites-vous connaître](#) », à renseigner librement en ligne, Et un onglet : « [Où trouver des masques ?](#) », recensant les moyens de s'en procurer.

Vous serez informés en temps réel sur le site internet communal de l'avancée des livraisons et des dispositions réglementaires ou locales qui seront prises en fonction des besoins et des directives.

L'ENJEU DE LA SOLIDARITE

Nous traversons une période singulière dont les conséquences, au-delà des enjeux sanitaires qui priment bien évidemment, retentissent sur la vie sociale et économique, exacerbent les difficultés de nos concitoyens et génèrent beaucoup d'inquiétudes pour l'avenir.

La solidarité envers nos concitoyens, nos associations, nos professionnels et nos entreprises, doit être au cœur de nos priorités.

Je souhaite vous informer de 3 dispositifs mis en place, accompagnés au niveau du budget communal par 3 enveloppes de soutien exceptionnelles.

❶ Pour nos concitoyens les plus fragilisés :

Je veux tout d'abord saluer la solidarité locale qui s'exprime de multiples manières, envers nos personnes âgées, à l'EHPAD ou à leur domicile, auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire mise en place avec la Banque alimentaire de la Vendée, ou encore par les appels à la solidarité des Dompierrois pour conforter nos stocks de denrées disponibles.

A l'EHPAD « La Bienvenue », les équipes sont mobilisées pour le confort des résidents. Ces derniers participent à des activités en groupe restreint et peuvent communiquer avec leurs familles par téléphone et visioconférence. Une salle va être aménagée pour leur permettre de recevoir des visites de leurs familles.

Françoise MERCIER et Brigitte LE DIUZET, élues en charge des solidarités et des personnes âgées, téléphonent régulièrement aux personnes de plus de 80 ans vivant seules pour permettre un échange avec ces dernières et s'assurer qu'elles ne manquent de rien. Elles sont également en lien avec les organismes et associations de maintien à domicile.

Tous les bénévoles de l'aide alimentaire sont également mobilisés et attentifs aux besoins de leurs usagers, je les en remercie.

Nous n'avons hélas pas toujours connaissance de toutes les situations de difficultés sociales et financières, générées par cette crise.

Aussi, je vous informe de la mise en place d'une procédure d'écoute et d'aide d'urgence, qui peut être sollicitée par tout Dompierrois en difficulté, information que bien entendu chacun peut relayer autour de lui.

Des aides du type aide alimentaire pourront notamment être délivrées, mais chaque situation sera

examinée attentivement pour y apporter les meilleures réponses.

Pour cela, un simple mail ou un appel téléphonique suffira auprès de Mme Françoise Mercier :
francoise.mercier@dompierre-sur-yon.fr
tel : 06 17 26 55 67

Pour ceux qui voudraient donner : Concernant les dons de denrées non périssables que vous pourriez faire, pour venir en appui à notre dispositif local « Banque alimentaire » et aux aides d'urgence à délivrer, je vous informe que les dépôts de denrées pourront être faits chaque jour aux heures d'ouverture de la mairie, dans le hall d'accueil de la mairie, et seront stockées pour être distribuées selon les besoins.

Je remercie d'avance chacun des donateurs.

❷ Pour nos associations :

Notre vie associative locale est aussi fortement impactée.

Dans ce contexte particulier où l'activité de nos associations, ainsi que leurs projets, sont en suspens, j'ai informé les associations subventionnées par la Commune de la reconduction de leur subvention 2019, sans qu'il leur soit nécessaire de déposer un dossier, et du versement en mai de 80% de ce montant (sauf indication particulière qu'elles voudraient me faire connaître).

J'ai aussi invité les associations qui ne déposent pas habituellement de demande de subvention à me faire connaître leurs difficultés et leurs besoins.

En complément, une enveloppe exceptionnelle sera réservée au budget de cette année.

❸ Pour nos professionnels, nos commerces et nos entreprises :

En complément des mesures prises par le Gouvernement, la Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée, se sont associés aux dispositifs d'Etat ou ont mis en place leurs procédures d'aides.

Avec la Ville de La Roche-sur-Yon et notre Agglomération, nous avons voté ce 24 avril des aides

complémentaires pour un montant avoisinant 2 millions d'euros.

Elles prévoient notamment d'abonder le fonds régional d'aides aux entreprises de moins de 10 salariés, le fonds départemental d'aide d'extrême urgence pour les artisans, commerçants et indépendants du secteur du tourisme. Est également créé un dispositif d'aide au loyer commercial en faveur des commerçants en grande difficulté. Une cellule de crise, d'écoute et d'expertise d'urgence juridique est mise en place, à destination des très petites entreprises et indépendants, principalement dans l'artisanat et le commerce.

Toutes ces mesures sont répertoriées via le site internet de La Roche-sur-Yon Agglomération et le site de notre commune.

Dans notre budget communal, nous dégagerons aussi une enveloppe pour le soutien à nos entreprises et nos commerces dompierois, en complément des moyens mis en place avec l'Agglomération.

Vers un déconfinement progressif et réglementé...

Nous agissons enfin pour préparer au mieux et dès que possible le déconfinement. Nos dispositions veillent à nous préparer sur le volet de l'accès aux masques en font partie, je n'y reviens pas.

Bien entendu, la reprise de l'école dans de parfaites conditions de sécurité sera au centre de nos préoccupations, mais beaucoup d'autres points nécessiteront une action et des comportements des uns et des autres bien expliqués, bien compris, et acceptés.

Toutes les dispositions seront prises, et d'ores et déjà, nous nous préparons, et essayons d'anticiper au maximum, dans un contexte très incertain et changeant, comme en témoigne le flux des actualités qui nous parviennent.

L'information est chaque jour nouvelle, voire changeante.

Afin de vous tenir informés de l'évolution de la situation, je mobilise tous les moyens de communication à ma disposition. Je vous invite à

consulter régulièrement le site internet et la page Facebook de la Commune, où sont diffusées quotidiennement les informations que nous recevons et les réponses aux questions posées par les habitants. Le prochain Dompierre Infos, diffusé en mai, sera consacré à la gestion de cette période de confinement et à la préparation du déconfinement. Et je reviendrai vers vous par courrier autant que nécessaire, pour vous partager ma compréhension des événements et les solutions mises en œuvre par la Commune.

Je veux terminer ce courrier par un rappel de la situation très particulière que nous vivons sur le plan municipal.

L'intervention du 1er ministre, le 19 avril, a confirmé l'hypothèse d'un second tour des Elections municipales en juin 2020, hypothèse annoncée comme devant être confirmée ou infirmée vers le 23 mai.

Même si cette hypothèse apparaît à beaucoup comme incertaine, elle nous place toutefois juridiquement dans l'entre-deux tours des élections, et je tiens à y être particulièrement vigilant. C'est donc une situation qui voit la vie municipale placée dans une forme de parenthèse.

Si l'hypothèse d'un second tour en juin n'était pas confirmée, cela entraînerait de fait un report à l'automne 2020 ou en mars 2021, comme cela a pu être déjà évoqué par le Gouvernement, avec même peut-être comme nous l'avons entendu une réorganisation des deux tours.

Ce serait évidemment un tout autre cas de figure, et je prendrais alors des dispositions pour réorganiser la vie municipale jusqu'à cette nouvelle échéance électorale.

Je tenais à vous faire part de toutes ces informations, Et je vous prie d'accepter l'expression de mon engagement dévoué et de mes encouragements à toutes et à tous,

Très cordialement,
Philippe GABORIAU
Maire

